

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 72

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS SUR PROJET

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 72
SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS SUR PROJET

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions sur projet, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

À l'issue du précédent Conseil Municipal, le solde disponible était de 64 910 €.
Suite à des mouvements de crédits, le solde est désormais de 63 070 €.

FLUIDE GLACIÈRE

L'association a pour objet l'animation de la vie de quartier, notamment par l'organisation d'événements et par toutes autres actions permettant de contribuer à la dynamique du territoire. Le périmètre d'action de l'association est Clermont-Ferrand, et plus particulièrement les zones de La Glacière et environnement proche, ainsi que tout autre territoire décidé par les membres dirigeants.

L'association organise un pique-nique participatif « Amène ta Glacière », en amont d'une projection Cinéma en plein air. Le principe est de faire reposer l'organisation sur la création d'un groupe jeunesse autour de l'accueil technique et logistique de l'événement.

| | |
|-----------------------------|---------|
| Budget de l'action : | 4 060 € |
| Subvention versée en 2021 : | / |
| Subvention sollicitée : | 500 € |
| Subvention proposée : | 500 € |

ÉCLAIR D'AUVERGNE

Cette association a pour but de:

- gérer le site d'informations sociales, culturelles et solidaires « L'Éclair d'Auvergne » et le magazine mensuel, « Le Clermont Voyageur » ;
- mettre en place l'intégration de publics précaires par le biais de piges et d'ateliers d'écritures ;
- gérer la vie sociale des bénévoles et des salariés ;
- organiser des événements en partenariat avec des médias, des associations culturelles, sociales, de l'économie solidaire .

L'association met en place des ateliers d'écriture et d'aquarelle à raison de deux fois par mois.

| | |
|-----------------------------|---------|
| Budget de l'action : | 1 200 € |
| Subvention versée en 2021 : | / |
| Subvention sollicitée : | 500 € |
| Subvention proposée : | 500 € |

ASSOCIATION JEANNE D'ARC

Cette association a pour but de développer par l'emploi rationnel de l'éducation physique, des sports et des activités culturelles, l'éducation et la formation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité.

Elle a été créée le 30 juin 1921, dans le cadre des patronages mis en œuvre au lendemain de la Grande Guerre pour répondre à une aspiration sociale à destination de la jeunesse via les activités sportives. La crise sanitaire liée au COVID 19 l'en ayant empêchée en 2021, elle fêtera ses 100 ans du 13 au 19 juin de cette année. Durant cette semaine, elle a organisé une exposition, des journées portes

ouvertes de ses ateliers, une journée festive de clôture... .

| | |
|-----------------------------|---|
| Budget de l'action : | 39 500 € |
| Subvention versée en 2022 : | 4 000 € (pour son fonctionnement DSL et DJVA) |
| Subvention sollicitée : | 800 € |
| Subvention proposée : | 800 € |

ARTEX

L'association a pour objet la promotion des pratiques de réutilisation et de réemploi au service de la création artistique, culturelle, artisanale, personnelle (loisirs créatifs, auto-construction, réparation, etc).

Pour y parvenir l'association s'appuie sur les activités suivantes :

- un atelier professionnel partagé de construction de décors de spectacle visant une production locale et éco-conçue
- la collecte et la revente de matériaux issus de la récupération
- la mise à disposition de machines et outils pour transformer les matériaux et accompagner l'écocréation
- la sensibilisation aux pratiques de réemploi : sensibilisation et information, ateliers thématiques, animations, médiation culturelle, formations.

La Ville est sollicitée par l'association afin qu'elle puisse poursuivre son expérimentation, en partenariat avec les collectivités mobilisées par les objectifs du projet, pour tester l'activité de manufacture créative et culturelle et mobiliser une communauté d'adhérents et de bénévoles autour de ce projet.

| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| Budget de l'action : | 49 069 € |
| Subvention versée en 2021: | 9 500 € (DJVA + DC Petit Vélo) |
| Subvention sollicitée : | 3 500 € |
| Subvention proposée : | 3 500 € |

BAZAR

Cette association a pour objet de promouvoir les acteurs culturels qui œuvrent pour la solidarité, le réemploi ainsi que l'art et l'environnement. Afin de mener à bien son objet, l'association pourra organiser des réunions entre les différents partenaires identifiés, des événements privés et publics aussi bien en intérieur qu'en extérieur, des concerts, des expositions, des ateliers.

Le Festival Bazar s'est déroulé sur la journée du 29 mai au Jardin Lecoq. Elle s'est articulée autour de différents éléments tel qu'un marché d'artisans et de créateurs, une exposition-vente d'artistes locaux, une série d'ateliers d'initiation au street-art, au réemploi et à l'art, une animation musicale, des stands de nourriture locale.

L'objectif principal était de faire découvrir les acteurs locaux engagés pour la culture, le réemploi, la solidarité ou encore l'écologie. L'association avait aussi le souhait de rendre la culture accessible au plus grand nombre en proposant un événement sur une base de contribution libre, permettant ainsi à chacun d'y participer.

| | |
|----------------------------|---------|
| Budget de l'action : | 4 600 € |
| Subvention versée en 2021: | / |
| Subvention sollicitée : | 1 250 € |
| Subvention proposée : | 1 250 € |

JAZZ CLUB CLERMONTOIS

Cette association a pour but :

- d'une part, de permettre à des musiciens de jouer du jazz ensemble, de former de nouveaux musiciens de jazz ;
- d'autre part, de permettre à des non-musiciens d'assister aux activités des musiciens et ainsi de faire connaître la musique de jazz à celles et ceux qui le désirent.

L'association a organisé un événement, le samedi 30 avril, alliant formation et concert avec des musiciens professionnels, à la salle Poly, dans le cadre du « Jazz Day ».

| | |
|----------------------------|---------|
| Budget de l'action : | 1 950 € |
| Subvention versée en 2021: | / |
| Subvention sollicitée : | 500 € |
| Subvention proposée : | 500 € |

LA FRESQUE DU CLIMAT

Cette association a pour objet de :

- promouvoir toute action de sensibilisation aux problématiques du développement durable, de l'écologie et de la lutte contre le réchauffement climatique
- faire connaître et diffuser l'outil « La Fresque du Climat »
- rassembler et animer une communauté d'utilisateurs de l'outil « La Fresque du Climat »
- concevoir et mettre à leur disposition du matériel pédagogique leur permettant d'atteindre l'autonomie dans l'utilisation de l'outil.

La Fresque du climat est un atelier ludique, pédagogique et collaboratif basé sur les rapports du GIEC. Il se déroule sur 3h en sous-groupes de 6 à 8 participants. La communauté d'une centaine d'animateurs a déjà entamé une démarche sur le territoire et réalise tout au long de l'année des sensibilisations avec cet outil, au sein d'écoles, d'entreprises, de collectivités ou de tiers lieux.

L'association souhaite organiser le plus grand événement de sensibilisation citoyen gratuit sur la Ville de Clermont-Ferrand en utilisant l'outil « La Fresque du Climat » . L'évènement se déroulera dans le cadre des Semaines Européennes du Développement Durable, le dimanche 9 octobre, avec pour objectif 1 000 participants sur la journée au Polydôme. Les membres actifs et animateurs de la région organiseront et animeront l'ensemble de l'évènement.

| | |
|----------------------------|----------|
| Budget de l'action : | 13 960 € |
| Subvention versée en 2021: | / |
| Subvention sollicitée : | 3 500 € |
| Subvention proposée : | 3 500 € |

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE CLERMONT-FERRAND (OMS)

L'office a pour but de soutenir, encourager et provoquer, tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'éducation physique, du sport et des activités de loisirs à caractère sportif.

L'association a organisé la Fête du vélo le 14 mai sur la place de Jaude. Cette manifestation a eu pour thèmes le « vélo au quotidien » et le « vélo loisirs » avec un focus sur la sécurité.

| | |
|----------------------------|----------------|
| Budget de l'action : | 11 800 € |
| Subvention versée en 2021: | 58 070 € (DSL) |
| Subvention sollicitée : | 1 500 € |
| Subvention proposée : | 500 € |

TOUS DEUX ROUES

L'association a pour objet de promouvoir et aider à l'utilisation du vélo, par toutes actions visant à accroître, améliorer et faciliter l'accès pour tous à celui-ci.

Lors de la Fête du vélo, le samedi 14 mai, l'association a battu le record du monde du vélo le plus grand, d'une hauteur de 8 mètres qui a roulé sur une distance de 100 mètres.

| | |
|----------------------------|----------|
| Budget de l'action : | 54 500 € |
| Subvention versée en 2021: | / |
| Subvention sollicitée : | 6 000 € |
| Subvention proposée : | 1 500 € |

LES ENFANTS DE L'Auvergne- GROUPE D'ARTS ET DE TRADITIONS POPULAIRES

L'association a pour objet de promouvoir la musique, les danses et les costumes traditionnels Auvergnats. Afin de proposer des animations diversifiées à ses adhérents et au public, « Les Enfants de l'Auvergne » travaillent sur le renouvellement de leurs spectacles avec des créations dans la mise en scène, la musique, le chant et la danse.

En plus de sa demande de subvention de fonctionnement, l'association sollicite la Ville pour fêter son 160ème anniversaire.

| | |
|------------------------------|--|
| Budget de l'action : | 11 000 € |
| Subvention accordée en 2021: | 600 € |
| Subvention sollicitée : | 2 400 € (800€ en fonctionnement+1 600€ pour ses 160 ans) |
| Subvention proposée : | 2 200 € (600€ en fonctionnement+1 600€ pour ses 160 ans) |

RENCONTRES ET CULTURE ARMÉNIENNE (RCA)

Cette association a pour but de promouvoir la culture et l'histoire arméniennes.

Son action se traduit tout au long de l'année par l'organisation de spectacles, de conférences, de projections de films, de repas traditionnels. Dans un souci de transmission, l'association donne des cours de danse et de langue et par ailleurs contribue au devoir de mémoire lors de dates commémoratives.

L'association organisera une conférence pour ses 40 ans le 24 septembre à la salle Conchon. Celle-ci portera sur l'Arménie et l'Artsakh. Elle sera présentée par Monsieur Buisson, directeur adjoint du Figaro et Monsieur Guevorkian, représentant de l'Artsakh en France. Cet anniversaire se fera autour d'expositions, de livres et se terminera par un buffet offert par l'association.

| | |
|------------------------------|---------|
| Budget de l'action : | 1 700 € |
| Subvention accordée en 2021: | 4 500 € |
| Subvention sollicitée : | 700 € |
| Subvention proposée : | 700 € |

COLLECTIFCITOYEN 63

L'association « Collectifcitoyen 63 », strictement laïque, a pour objet la protection, l'accompagnement éducatif, scolaire, sanitaire, social et juridique de mineurs non accompagnés arrivant de pays étrangers, en cours de procédure juridique pour faire reconnaître leur minorité dans l'attente de leur prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ou ayant un projet d'insertion professionnelle lorsqu'ils atteignent leur majorité.

Le collectif a organisé un concert, le vendredi 20 mai à la salle Leclanché, pour financer des séjours de vacances au profit des jeunes mineurs étrangers qu'il accompagne. Ces séjours sont en partenariat avec d'autres associations.

Budget de l'action : 1 611 €
Subvention accordée en 2021 : /
Subvention sollicitée : 1 500 €
Subvention proposée : 1 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 16 950 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 47 | = | 46 Conseillers Présents | + | 9 Représentés | - | 8 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 47 | = | Pour : 47 | + | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Ne prennent pas part au vote de la question n°72 : Christine DULAC ROUGERIE, Christophe BERTUCAT, Valérie BERNARD, Samir EL BAKKALI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Yannick VIGIGNOL, Cécile LAPORTE, Alexis BLONDEAU.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Manuela FERREIRA DE SOUSA